

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 29 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

DÉCISION N° 5148 ARM/SGA/DPMA/SDIE/BPOLD

d'abrogation de la décision N° 27958 du 6 septembre 2017 de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble dénommé « Bureau air information » situé à Marseille 5ème arrondissement (Bouches-du-Rhône).

Du 22 décembre 2020

DÉCISION N° 5148 ARM/SGA/DPMA/SDIE/BPOLD d'abrogation de la décision N° 27958 du 6 septembre 2017 de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble dénommé « Bureau air information » situé à Marseille 5ème arrondissement (Bouches-du-Rhône).

Du 22 décembre 2020

NOR A R M S 2 1 0 0 8 2 5

Texte(s) abrogé(s) :

- [Décision N° 27958/ARM/SGA/DPMA/SDIE/BPOLD du 06 septembre 2017 de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble dénommé « bureau air information » situé à Marseille 5ème arrondissement \(Bouches-du-Rhône\).](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#) ;

Vu le [code général de la propriété des personnes publiques](#) ;

Vu le [code de la sécurité intérieure](#) ;

Vu le [décret n° 2004-374 du 29 avril 2004](#) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le [décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005](#) relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le [décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009](#), modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le [décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009](#), modifié, fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2019^(A) portant nomination (administration centrale),

Décide :

Art. 1^{er}. D'abroger la [décision n°27958/ARM/SGA/DMPA/SDIE/BPOLD du 6 septembre 2017](#) de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble dénommé « Bureau air information » situé à Marseille 5ème arrondissement (Bouches-du-Rhône).

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur de l'immobilier et de l'environnement,

Philippe DRESS.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 277 du 29 novembre 2019, texte n° 96.